Bank of China (Canada)

Divulgation du Capital – T2 2023

	Divulgation modifiée du capital (CAD'000, en fin de)	Au 30 juin 2023 Tout inclus	Transitoire
	Capital de catégorie 1 ordinaire (CET1) : instruments et réserves		
1	Capital-actions ordinaire directement émis (et équivalent pour les sociétés non par actions) ainsi que le surplus d'émission correspondant	455 230	
2	Bénéfices non répartis	290 938	
3	Autres éléments du résultat global cumulé (et autres réserves)	(72)	
4	Capital directement émis assujetti à une suppression progressive du CET1 (applicable uniquement aux sociétés non par actions)	S.O.	
5	Capital-actions ordinaire émis par des filiales et détenu par des tiers (montant admissible au CET1 du groupe)	S.O.	
6	**Capital de catégorie 1 ordinaire avant ajustements réglementaires**	746 096	
	Capital de catégorie 1 ordinaire : ajustements réglementaires		
28	**Total des ajustements réglementaires au capital de catégorie 1 ordinaire**	S.O.	
29	**Capital de catégorie 1 ordinaire**	746 096	746 096
	Capital supplémentaire de catégorie 1 : Instruments		
30	Instruments supplémentaires de catégorie 1 admissibles directement émis et surplus d'émission correspondant	S.O.	
31	Dont : classés en capitaux propres selon les normes comptables applicables	S.O.	
32	Dont : classés en passifs selon les normes comptables applicables	S.O.	
33	Instruments de capital directement émis assujettis à une suppression progressive du capital supplémentaire de catégorie 1	S.O.	
34	Instruments supplémentaires de catégorie 1 (et instruments CET1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant admissible dans l'AT1 du groupe)	S.O.	
35	Dont : instruments émis par des filiales assujetties à une suppression progressive	S.O.	
36	**Capital supplémentaire de catégorie 1 avant ajustements réglementaires**	S.O.	
	Capital supplémentaire de catégorie 1 : Ajustements réglementaires		
43	Total des ajustements réglementaires au capital supplémentaire de catégorie 1	S.O.	
44	Capital supplémentaire de catégorie 1 (AT1)	S.O.	
45	Capital de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	746 096	746 096
	Capital de catégorie 2 : Instruments et provisions		
46	Instruments de catégorie 2 admissibles directement émis et surplus d'émission correspondant	-	
47	Instruments de capital directement émis assujettis à une suppression progressive du capital de catégorie 2	S.O.	
48	Instruments de catégorie 2 (et instruments CET1 et AT1 non inclus aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant admissible dans la catégorie 2 du groupe)	S.O.	
49	Dont : instruments émis par des filiales assujetties à une suppression progressive	S.O.	
50	Provisions collectives	S.O.	
51	**Capital de catégorie 2 avant ajustements réglementaires**	-	
	Capital de catégorie 2 : Ajustements réglementaires		
57	**Total des ajustements réglementaires au capital de catégorie 2**	26 767	
58	**Capital de catégorie 2 (T2)**	26 767	
59	**Capital total (TC = T1 + T2)**	772 863	772 863
60	**Total des actifs pondérés en fonction des risques**	3 201 368	3 201 368
60a	**Capital de catégorie 1 ordinaire (CET1) actifs pondérés en fonction des risques (RWA)**	S.O.	
60b	**Capital de catégorie 1 actifs pondérés en fonction des risques (RWA)**	S.O.	
60c	**Capital total actifs pondérés en fonction des risques (RWA)**	S.O.	
	Ratios de capital		
61	**Capital de catégorie 1 ordinaire (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)**	23,30 %	23,30 %
62	**Capital de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)**	23,30 %	23,30 %
63	**Capital total (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)**	24,11 %	24,11 %
	Cible « tout inclus » du BSIF		
69	Ratio cible « tout inclus » du capital de catégorie 1 ordinaire	7 %	
70	Ratio cible « tout inclus » du capital de catégorie 1	8,50 %	
71	Ratio cible « tout inclus » du capital total	10,50 %	
	Instruments de capital assujettis aux dispositions de suppression progressive (applicable uniquement entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022)		
80	Plafond actuel des instruments CET1 assujettis à la suppression progressive	S.O.	
81	Montants exclus du CET1 en raison du plafond (excédent après rachats et échéances)	S.O.	
82	Plafond actuel des instruments AT1 assujettis à la suppression progressive	S.O.	
83	Montants exclus du AT1 en raison du plafond (excédent après rachats et échéances)	S.O.	
84	Plafond actuel des instruments T2 assujettis à la suppression progressive	S.O.	
85	Montants exclus du T2 en raison du plafond (excédent après rachats et échéances)	S/O	